

## **Règlement de la course « du Canal du Midi en Mourrel » du 22 juin 2025.**

### **1 Organisation**

« Du canal du Midi en Mourrel » est une course organisée par l'association « les Élisyques » ; contact : 0771889475. Elle est ouverte à tous les coureurs licenciés ou non licenciés à partir de 18 ans. L'allure est libre, et chronométrée par puce électronique incorporée au dossard (toute puce non restituée sera facturée).

Une partie du montant de l'inscription de chaque coureur (diverses contributions déduites) sera reversée au profit de la recherche médicale face à la sclérose en plaques.

### **2 Date, horaires**

Le 22 juin 2025

Départ à la roseraie du parc municipal d'Olonzac (au fond du parc) à 9h00.

Retrait des dossards à la roseraie du parc municipal (au fond du parc).

La veille de la course sur le même site de 17h à 18h

Le jour de la course sur le même site de 7h à 8 h 30

### **3 Conditions de participation**

Licence sportive FFA en cours de validité ou

Présentation d'une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) en cours de validité (valable 3 mois).

**Interdiction de courir torse nu.**

### **4 Parcours**

Parcours de trail sur 14 kilomètres.

Ravitaillement au 7eme kilomètre et boissons au niveau du pont de la départementale 11.

### **5 Inscription et dons.**

Inscription en ligne sur ATS à compter du 15 avril 2025 jusqu'au 21 juin minuit.

Ou par courrier (bulletin d'inscription joint à l'affiche dûment rempli) avec paiement par chèque à l'ordre de l'association les Élisyques. L'inscription sera validée à réception du chèque.

La veille et le jour de la course aux heures de retrait des dossards.

Prix 10 euros avant le 1° juin et 15 euros après cette date.

Un don d'une partie du montant des inscriptions (diverses contributions déduites, sera reversé au profit de la recherche médicale face à la sclérose en plaques).

## **6 Sécurité**

Présence :

Du SDIS

Un médecin

Un véhicule de premier secours.

Accompagnement d'un véhicule suiveur sur la course.

Des commissaires de course seront positionnés aux différents carrefours et aux abords du pont de la D11.

**Lors du passage sous et aux abords immédiats du pont de la D11 tant à l'aller qu'au retour ; tout dépassement est interdit entre coureurs. ( A 3.2 km du départ et 11.5 km au retour)**

## **7 Assurance**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance multirisques association souscrite auprès de

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Vos coordonnées sont enregistrées conformément à loi 78 77 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. Elles sont réservées à l'usage exclusif de l'association les Élisyques . Vous bénéficiez d'un droit d'accès permettant de modifier ou supprimer ces dernières.

## **8 Chronométrage et résultats (devis à demander le moment venu)**

Chronométrage : ATS.

Dossards, inscriptions : ATS.

(Résultat le jour-même de la course).

## **9 Récompenses par catégorie.**

A midi 15 à la roseraie du parc municipal (au fond du parc).

A l'issue de la remise des prix, un tirage au sort à partir des dossards, pour le gain d'un lot, sera effectué. (Présence obligatoire du gagnant).

Un trophée sera attribué aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de la course.

## **10 Annulation**

Le jour de l'épreuve, toute circonstance mettant en danger l'intégrité des coureurs et des volontaires entrainera automatiquement l'annulation de cette dernière. Dans ce cas les coureurs seront remboursés.

Toutefois, si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure par suite d'une décision administrative, le montant de l'inscription ne sera pas restitué. Dans ce cas les participants ne pourront prétendre à quelque dédommagement de quelque nature que ce soit.

Tout participant inscrit, s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la présente course.

### **11 Droit à l'image**

L'inscription à cette course entraîne une acceptation tacite de films ou de photos de chaque coureur individuellement ou en peloton durant la course pouvant être diffusés sur les journaux locaux ou autre support.

-----